

# CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

INNOVATION QUALITY SERVICE



RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint  
[www.security-master-footprint.com](http://www.security-master-footprint.com)

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER</b> .....	<b>3</b>
<b>LE MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>5</b>
1. Information sur les activités de la Société en 2025.....	5
2. Commentaires sur le compte de résultat 2025 .....	6
3. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2025 .....	7
4. Affectation du résultat.....	8
5. Information sur les dividendes .....	8
6. Recherche et développement, brevets et licences.....	8
7. Investissements, prises de participation et contrôle .....	8
8. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce .....	8
9. Actionnariat et cours de bourse .....	8
10. Programme de rachat d'actions.....	9
11. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.....	9
12. Informations sociales, environnementales et sociétales .....	10
13. Facteurs de risques.....	13
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>21</b>
1. Organes d'administration et de direction de la société .....	21
2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux.....	24
3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité .....	30
<b>COMPTES ET ANNEXES</b> .....	<b>34</b>
1. Date des dernières informations financières .....	34
2. Comptes annuels au 31 décembre 2025.....	34
2.1. Bilan actif.....	34
2.2. Bilan passif.....	35
2.3. Compte de résultat .....	36
2.4. Tableau de financement.....	37
2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	38
2.6. Annexe aux comptes annuels.....	39
<b>RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>45</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b> .....	<b>48</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>49</b>
Documents accessibles au public.....	49
Calendrier de communication financière.....	49

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle des événements auxquels la Société a été confrontée cette année, de l'évolution des affaires et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Fait à Alfortville,

Le 30 avril 2026

Le Président Directeur Général

**Georges Lebre**

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

L'année 2025 a prolongé un environnement de marché contrasté pour la mobilité douce. Le marché français du vélo à assistance électrique est resté orienté à la baisse, dans la continuité de la correction post-Covid. Le marché du cycle reste néanmoins au-dessus de son niveau d'avant-crise, et la production française de vélos reparat, portée par les VAE et l'émergence des cargos. La transition vers une mobilité plus durable et plus locale est un mouvement de fond, et la relocalisation industrielle est désormais engagée.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de CIBOX progresse fortement. Cette croissance traduit avant tout le démarrage progressif de notre activité industrielle à Revin. Nous changeons d'échelle, nous changeons de modèle, et nous le faisons avec lucidité. Cette transformation pèse mécaniquement, et de façon assumée, sur les résultats de l'exercice : nous avons recruté, formé, structuré, équipé, appris, avant de pouvoir monter nos cadences. Il faudra encore du temps avant que cela se voie pleinement dans nos résultats.

2025 restera l'année où notre projet industriel est devenu réalité. Le site de Revin a démarré ses premières productions le 7 avril et a été inauguré le 11 juin. Sur ce site, qui accueillait nos activités de services 3R – Réparation, Reconditionnement, Recyclage – depuis mi-2023, nous sommes passés d'une vingtaine de collaborateurs à une centaine à ce jour. Recruter, intégrer, former, organiser au quotidien la production, tout en gérant les aléas d'approvisionnement dont nous avons souffert au 4e trimestre 2025, n'a rien d'une formalité. Sur l'année 2025, ce sont 24 000 VAE qui ont été vendus par l'entreprise.

Notre engagement à Revin est aussi un engagement territorial fort, conduit avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, la Région Grand Est et nos partenaires publics, sur un territoire industriel historique. Ce changement d'échelle a un coût : nous avons mobilisé en 2025 des ressources diversifiées – augmentation de capital, financements obligataires, financement participatif, subventions – et renforcé nos fonds propres. Je remercie tout particulièrement les actionnaires qui nous accompagnent, ainsi que les nouveaux souscripteurs qui nous ont rejoints via la plateforme Lita.co, avec laquelle nous venons de finaliser un financement obligataire de 1,9 M€. Leur confiance nous engage. Ces fonds doivent nous permettre de financer de nouveaux équipements industriels pour faire de CIBOX une entreprise unique en matière d'intégration de process à compter de 2027.

Le début de l'exercice 2026 confirme la pertinence de notre stratégie. La dynamique de production se poursuit, l'outil industriel monte en régime, et nous visons l'assemblage de plus de 50 000 VAE sur l'année. Nous poursuivons en 2026 nos trois axes : la production en France de VAE pour notre marque comme pour des marques partenaires ; le développement de nos services 3R, ouverts à d'autres marques ; et le développement de YEPP.ME, autour d'une offre simple, durable et accessible, en trottinettes comme en VAE, enrichie par nos collaborations avec Alpine et Dakar.

La deuxième partie de l'année sera le début de la mise en place des nouveaux équipements que nous intégrerons jusqu'au début 2027. Ainsi, nous pourrions également proposer à nos clients : la peinture des cadres en grande série, la fabrication de packs de batteries pour vélos électriques et autres produits, la fabrication de cadres de vélo en aluminium. En matière de services 3R, l'entreprise a commencé à opérer pour d'autres marques dans le domaine de robots fin 2025, et elle continuera à structurer cette activité. Ainsi, de nouveaux locaux de 4000m<sup>2</sup> à Revin ont été aménagés avec un atelier et une surface de stockage pour permettre à cette activité de se développer sur la deuxième partie de l'année.

Ma reconnaissance va à l'ensemble des équipes CIBOX, à Alfortville comme à Revin, dont l'engagement quotidien transforme notre projet en réalité industrielle, ainsi qu'à nos partenaires, nos clients et nos actionnaires. Ensemble, nous construisons une entreprise industrielle et technologique ambitieuse et utile.

**Georges Lebre**  
Président Directeur Général

# RAPPORT DE GESTION

## 1. Information sur les activités de la Société en 2025

### Démarrage du site industriel de Revin

Au cours du premier semestre 2025, CIBOX a concentré ses efforts à la bonne mise en service de son site industriel de Revin créant un impact temporaire sur sa dynamique commerciale.

L'assemblage de vélos par CIBOX sur le site définitif a démarré le 7 avril avec une montée en puissance progressive des capacités de production tout au long de l'année 2025 avec 24 000 vélos à assistance électrique assemblés en 2025.

L'inauguration officielle du site de Revin a eu lieu le 11 juin 2025.

Afin de préparer sa montée en puissance commerciale, CIBOX a installé sa seconde ligne d'assemblage en milieu d'année et porté sa capacité de production sur son site industriel à 600 vélos à assistance électrique par jour.

### Partenariat Alpine x Yeep.me

En avril 2025, CIBOX a annoncé, via sa marque Yeep.me, la signature d'un partenariat stratégique de trois ans avec Alpine, marque iconique de sport automobile du Groupe Renault. Ce partenariat porte sur le co-développement d'une gamme de trottinettes électriques « Performance » commercialisées en co-branding Alpine x Yeep.me, via les canaux de distribution de Yeep.me ainsi que dans les Alpine Stores.

Le premier modèle issu de cette collaboration, la trottinette Alpine 100A GT powered by Yeep.me, a été commercialisée à l'été 2025 au prix de 599 € TTC avec une garantie de 5 ans. Elle fait écho à la citadine sportive Alpine A290, élue Voiture de l'Année 2025 par le jury Car of the Year. Ce modèle se distingue par des spécifications techniques ambitieuses : un moteur atteignant 1 200 W de puissance instantanée, une autonomie de plus de 50 km, un double frein à disque, une connectivité applicative permettant la mise à jour à distance, et une étanchéité aux normes IPX6. D'autres modèles sport et hyper sport, en référence notamment à l'A390, sont prévus dans le cadre de ce partenariat.

Cette collaboration franco-française illustre la capacité de CIBOX à s'associer avec des marques de référence pour renforcer la notoriété et la crédibilité de Yeep.me sur le segment de la micromobilité électrique haut de gamme.

### Des opérations de financement successives pour accompagner la montée en puissance de Revin

L'année 2025 a été marquée par plusieurs opérations de financement destinées à soutenir le démarrage et la montée en puissance du site industriel de Revin, ainsi qu'à renforcer les fonds propres et la trésorerie de la Société.

#### *Obligations convertibles en actions – mars 2025*

En mars 2025, la Société a sécurisé un financement de 750 milliers d'euros sous forme d'obligations convertibles en actions, souscrit indirectement par un actionnaire historique au moment de l'installation et du démarrage des activités industrielles de Revin. L'emprunt obligataire, consenti pour une durée de 12 mois au taux annuel de 7%, a été partiellement converti en actions lors d'une augmentation de capital de novembre 2025. Pour le solde non converti, l'échéance a été repoussée de mars 2026 à mars 2027.

#### *Obligations Remboursables en Actions – mars et juin 2025*

Dans la continuité de la première tranche d'obligations remboursables en actions souscrite en octobre 2024 et intégralement remboursée, CIBOX a procédé au tirage de la deuxième tranche de sa ligne de financement en fonds propres conclue avec la société IRIS, pour un montant de 500 milliers d'euros, le 13 mars 2025. Les modalités d'émission ont été modifiées par rapport aux termes initiaux du contrat, la taille des tranches ayant été ramenée à 500 milliers d'euros chacune. Une troisième de 500 milliers d'euros a été tirée le 17 juin 2025.

## Augmentation du capital de 5,6 millions d'euros – novembre 2025

En novembre 2025, CIBOX a réalisé une augmentation de capital de 5,6 millions d'euros, via l'émission de 480 440 129 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0,0116 euro par action.

Cette opération a été conduite en trois volets distincts et concomitants :

- Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, pour un montant de 4,7 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été souscrite par compensation de créances de nature commerciale et financière à hauteur de 1,5 millions d'euros, et pour le solde en numéraire à hauteur de 3,2 millions d'euros ;
- Une conversion partielle des obligations convertibles en actions émises en mars 2025 à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- Une offre ouverte aux investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, qui a permis de lever 0,47 million d'euros.

Cette levée de fonds avait un double objectif : le renforcement des fonds propres et de la situation financière de la Société d'une part, et le financement du besoin en fonds de roulement lié à la montée en puissance du site de Revin d'autre part.

## Émission obligataire via LITA.co – décembre 2025

En décembre 2025, CIBOX a lancé une émission obligataire via la plateforme de financement participatif LITA.co, acteur de référence de l'investissement durable et citoyen agréé PSFP par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette opération, dans la continuité de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2025, vise à financer le déploiement de la seconde tranche d'équipements de production sur le site de Revin.

L'émission a porté sur des obligations rémunérées à un taux d'intérêt annuel brut de 11 %, avec un paiement des intérêts effectué trimestriellement. La durée de placement est de cinq ans, avec un amortissement du capital après un différé de 18 mois. À l'issue d'une période de pré-collecte, les souscriptions ont porté sur un montant total brut de 1,9 millions d'euros, proche de l'objectif maximal déterminé.

Le choix de LITA.co comme plateforme de distribution reflète l'engagement de CIBOX en faveur de la transition écologique et de la réindustrialisation du territoire, valeurs qui résonnent avec la communauté d'investisseurs de cette plateforme. Cette opération avait par ailleurs l'objectif d'élargir la base d'investisseurs de la Société au-delà des marchés financiers traditionnels.

## 2. Commentaires sur le compte de résultat 2025

L'année 2025 se caractérise par une forte progression des ventes, avec un chiffre d'affaires annuel atteignant 14,7M€, en hausse de +50 % par rapport à 2024. Cette croissance repose sur une dynamique contrastée au cours de l'exercice : un premier semestre relativement modéré (+2% à 4,3 M€), suivi d'une accélération au second semestre, où les ventes ont bondi de +86% pour atteindre 10,4 M€.

Cette montée en puissance s'explique principalement par le démarrage de l'activité industrielle, ayant permis à la société d'écouler environ 24 000 vélos sur l'année. Par ailleurs, la structure des ventes évolue significativement, avec une forte contribution des vélos à assistance électrique (environ 80% du chiffre d'affaires) et un développement marqué à l'international, qui représente près de 70% des revenus annuels.

La marge brute, hors commissions de distribution des places de marché, s'établit à 3,9 M€ en hausse en lien avec l'évolution de l'activité. Elle intègre 13,8 M€ d'achats consommés qui reflètent les approvisionnements en composants nécessaires pour assurer l'exécution des commandes.

L'Excédent Brut d'Exploitation ressort à -2,9 M€, reflétant la hausse des charges d'exploitation nécessaires pour accompagner la montée en puissance du site industriel de Revin. Les charges de personnel, y inclus personnel intérimaire, ressortent à 3,0 M€ (+76% vs 2024). Les autres achats et charges externes s'établissent à 4,1 M€, en hausse de 78% par rapport à 2024. L'exploitation a été pénalisée au second semestre 2025 par un retard de livraison de composants d'environ 6 semaines ayant fortement limité l'activité d'assemblage sur le dernier trimestre. Au regard de cet aléa, CIBOX a décidé de constituer un stock tampon de composants.

Au total, le résultat d'exploitation 2025 s'inscrit donc en perte à hauteur de -3,5 M€ contre un résultat négatif de -2,1 M€ en 2024.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de -0,1 M€, le résultat net atteint -3,6 M€. Par rapport à 2024, ces niveaux traduisent une dégradation de la rentabilité à court terme, cohérente avec la stratégie de déploiement industriel et commercial, et qui ne bénéficie pas encore pleinement des effets de levier attendus.

Ainsi, malgré la forte montée en puissance de l'activité, les résultats 2025 restent impactés par un niveau de charges élevé lié au démarrage industriel et à la montée en puissance de l'usine de Revin.

### 3. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2025

#### 3.1 Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 7 112 milliers d'euros à la fin de l'année 2025, en hausse de 3 666 milliers d'euros.

L'évolution détaillée des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 est décrite dans les comptes annuels (note 4.5).

#### 3.2 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste du bilan « Disponibilités et valeurs mobilières de placement », qui s'élève à 982 milliers d'euros, se décompose comme suit :

- Disponibilités : 600 milliers d'euros ;
- Valeurs mobilières de placement : titres de la société DMS pour 310 milliers d'euros ;
- Titres auto-détenus : 72 milliers d'euros.

#### 3.3 Flux de trésorerie

Des tableaux de financement sur les deux derniers exercices, sont présentés au paragraphe 2.4 de la section Comptes et Annexes.

La variation de trésorerie d'exploitation est négative de 4 677 milliers d'euros sur l'exercice 2025. Les investissements s'élèvent à 712 milliers d'euros et sont liés en grande partie au projet industriel de Revin. Enfin la Société a procédé au remboursement net de dettes financières pour 1 651 milliers d'euros. Ces consommations de trésorerie sont compensées par des apports en financement de 6 365 milliers d'euros se composant en (i) 1 750 milliers d'euros de souscription à des obligations remboursables en actions et obligations convertibles en actions, (ii) 500 milliers d'euros de subventions reçues au titre du site industriel de Revin et (iii) le solde provenant de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2025. Le flux de trésorerie total sur 2025 est négatif de 675 milliers d'euros.

#### 3.4 Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société a mis en place en 2017 un contrat de financement de créances commerciales qu'elle utilise sur l'essentiel de son portefeuille client. Sa rémunération se décompose d'une commission de cession calculée selon un pourcentage du chiffre d'affaires cédé, et d'une commission de financement indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie en euros, et sur le Libor 3 mois USD pour la partie en dollars américains.

En 2020, CIBOX a souscrit à un Prêt Garanti par l'État à hauteur de 1 700 milliers d'euros, qui est en cours de remboursement depuis 2023.

A fin décembre 2025, la dette financière brute s'établit à 2 221 milliers d'euros et est essentiellement composée de d'obligations remboursables en actions et d'obligations convertibles en actions (601 milliers d'euros) et d'autres engagements auprès d'établissements financiers (1 620 milliers d'euros).

#### 3.5 Restrictions à l'utilisation des capitaux

A l'exception des titres auto-détenus dont l'utilisation est réglementée, il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

#### 4. Affectation du résultat

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 avril 2026, a proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 (perte de 3 603 milliers d'euros) sur la prime d'émission à hauteur de 1 548 milliers d'euros et au report à nouveau pour le solde, soit 2 055 milliers d'euros.

#### 5. Information sur les dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices.

#### 6. Recherche et développement, brevets et licences

Les frais de développement liés à la création de nouveaux produits (design, expertise, nouvelles technologies) sont immobilisés.

#### 7. Investissements, prises de participation et contrôle

En décembre 2025, la Société a créé une filiale à 100% intitulée Cibox Industrie et Services. Cette filiale sera destinée à héberger les futures activités industrielles et de services avec un objectif de mieux contrôler et gérer les différents métiers de la production jusqu'à la distribution et les services.

#### 8. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'à ce jour la société n'est signataire d'aucune convention visée à l'article L225.38 du Code de Commerce.

#### 9. Actionnariat et cours de bourse

Le cours de bourse a évolué en 2025 de la manière suivante :

Cours au 31 décembre 2025 : 0,0132 €

Variation entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 : -60%

Cours le plus haut : 0,0414 €

Cours le plus bas : 0,0119 €

Au 31 décembre 2025, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX étaient répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exerçables	théoriques*	exerçables
M. Ming Lun Sung	16 017 149	2,0	29 471 798	29 471 798	3,5	3,5
M. Paul Georges Lebre	10 441 369	1,3	18 320 238	18 320 238	2,1	2,2
M. Laurent Balian	12 640 800	1,5	12 640 800	12 640 800	1,5	1,5
<b>Total concert</b>	<b>39 099 318</b>	<b>4,8</b>	<b>60 432 836</b>	<b>60 432 836</b>	<b>7,1</b>	<b>7,2</b>
Autres actionnaires	771 277 294	94,3	784 721 454	784 721 454	92,1	92,8
Auto-détention	7 242 202	0,9	7 242 202	0	0,8	0
<b>Total</b>	<b>817 618 814</b>	<b>100,0</b>	<b>852 396 492</b>	<b>845 154 290</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* au sens de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

## 10. Programme de rachat d'actions

A la date du Rapport Annuel Financier, CIBOX détient 7 242 202 actions propres, représentant 0,9% du capital social.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2025 a autorisé (6<sup>ème</sup> résolution), pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 30 décembre 2026), le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, au prix maximal 3 040 063 euros et/ou dans la limite de 10% du capital social. Cette autorisation annulait et remplaçait une précédente autorisation du 27 juin 2024.

Les différents objectifs de ce programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 30 juin 2025 sont les suivants :

- Procéder à l'annulation des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour ;
  - Céder ou attribuer des actions et/ou consentir des options d'achat d'actions aux salariés anciens et actuels et mandataires sociaux de la Société et dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
  - Remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation applicable ;
  - Conserver les actions et les remettre ultérieurement, soit en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en échange dans le cadre d'opérations de fusion, scission ou d'apport ;
  - Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- Plus généralement, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi, la réglementation ou l'AMF.

Cette délégation n'a pas été mise en œuvre par le Conseil d'Administration.

## 11. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

### o Renouvellement de la ligne de financement en fonds propres avec la société IRIS

Le renouvellement du programme d'émission d'obligations remboursables en actions avec IRIS, d'un montant maximal de 2 millions d'euros a été effectué le 4 février 2026, concomitamment avec le tirage d'une tranche de 500 milliers d'euros.

Les modalités du financement sous forme de bons d'émission d'obligations remboursables en actions restent inchangées par rapport au premier financement conclu le 16 octobre 2024. Ce financement a pour objectif d'accompagner le besoin en fonds de roulement de la Société, en lien direct avec la montée en puissance industrielle et commerciale du site de Revin.

### o Activité du premier trimestre 2026 et perspectives

Au premier trimestre 2026, la Société enregistre une forte accélération de son activité, avec un chiffre d'affaires atteignant 3,2 M€, en hausse de +110% par rapport au T1 2025. Cette performance s'appuie notamment sur une progression marquée des volumes de vélos, avec plus de 5 600 unités vendues et livrées sur la période, soit un niveau cinq fois supérieur à celui du premier trimestre 2025.

L'activité trotinettes reste pour sa part stable, CIBOX poursuivant sa stratégie de montée en gamme en s'appuyant sur des partenariats structurants, notamment avec Alpine et Dakar, illustrée par le déploiement d'une cinquantaine de corners en grande distribution ainsi que plusieurs points de vente Alpine et concessions Renault pour son modèle YEEP.ME 100A GT Alpine.

Sur le plan industriel, la dynamique de production est également soutenue, avec plus de 12 500 vélos assemblés au cours du trimestre, dont une partie déjà expédiée, et 5 800 prêts à livrer conformément au carnet de commandes sur le segment industriel au début du T2 afin de répondre à une demande printanière soutenue. Enfin 1 500 unités sont disponibles pour alimenter les canaux de ventes directes.

Fort d'un carnet de commandes solide et d'un outil industriel dimensionné, le deuxième trimestre s'annonce bien orienté, avec une production d'ores et déjà attendue en hausse par rapport au premier trimestre. Ces perspectives très favorables confortent l'objectif de plus de 50 000 vélos à produire sur cette première année complète d'exploitation de l'usine.

## 12. Informations sociales, environnementales et sociétales

### 12.1 Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe :

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Effectif des salariés (temps complet)	20	32	92
Nombre de femmes (temps complet)	2	7	30
Nombre d'hommes (temps complet)	18	25	62

### 12.2 Organisation du travail

La Société applique un régime de 35 heures par semaine. L'emploi à temps partiel est aménagé quand un (ou une) salarié(e) le souhaite et que cela reste possible en matière d'organisation du travail. En matière d'absentéisme, l'entreprise qui a démarré son activité industrielle et qui est ainsi passée de 30 personnes environ 100, surveille ce point notamment sur la partie production afin de veiller à une qualité de vie et une certaine attractivité au travail, tout en restant performante en matière de productivité.

### 12.3 Relations sociales

A la suite du franchissement des seuils réglementaires, CIBOX a mis en place en mars 2021 un Comité Social et Économique constitué d'un titulaire et d'un suppléant élus pour quatre ans, renouvelé au cours du premier trimestre 2025.

### 12.4 Santé et sécurité

La Société respecte les obligations légales en matière de santé du personnel et prend des mesures nécessaires pour la sécurité de celui-ci sur le lieu de travail. Les installations de sécurité sont également révisées par des tiers habilités.

### 12.5 Formation

La Société accueille favorablement toute demande de formation quand un salarié le sollicite mais n'a pas mis en place de plan de formation spécifique compte tenu du faible effectif.

### 12.6 Égalité de traitement

Compte tenu de l'effectif de la Société qui ne comprend qu'une seule personne par poste de responsabilité, on ne constate pas d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de sa taille et de son organisation, la Société n'est pas en mesure de mettre en place des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

La Société est sensible à la lutte contre les discriminations en recrutant du personnel de nationalités différentes.

## 12.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Malgré son faible effectif, le personnel de la Société est totalement libre de s'organiser en association et bénéficie du droit de négociation collective dans le strict respect des obligations légales.

L'affectation d'un salarié à un poste particulier se fait sur la seule base des critères professionnels.

Les salariés sont totalement libres d'accepter ou de refuser un poste proposé par la Société.

La Société n'emploie pas d'enfants.

## 12.8 Politique générale en matière environnementale

La Société a obtenu les autorisations administratives en matière environnementale relatives à l'exploitation du site de Revin, tant pour les processus initiaux (assemblage, fabrication de roues) que pour ceux à venir (peinture, fabrication de cadres).

La Société demeure sensibilisée à sa consommation d'énergie et fait tous les efforts possibles pour optimiser sa consommation d'énergie, notamment dans l'exploitation du site de Revin, les équipes étant sensibilisées à ce sujet.

Par ailleurs, la Société a signé avec le groupe Veolia (via une de ses filiales spécialisées) un accord pour la récupération, le démantèlement et le traitement en recyclage des batteries usagées. Cet engagement faisant partie des engagements de la marque yeep.me est également appliqué à l'ensemble des produits commercialisés sous les marques de CIBOX en micro-mobilité électrique.

Afin de diminuer l'impact environnemental du transport lié à son activité, CIBOX a rapatrié sur son site de Revin l'ensemble de ses stocks auparavant répartis sur plusieurs sites.

De plus, l'entreprise a mis en place pour les produits de la marque yeep.me un ensemble de tutoriels afin de permettre aux utilisateurs de réparer et entretenir eux-mêmes leurs produits en se procurant les pièces détachées directement en ligne, permettant d'éviter des interventions en service après-vente et des opérations de transport associées.

## 12.9 Pollution et gestion des déchets

L'activité de la Société ne génère pas de rejet dans l'air, l'eau et le sol. Elle n'entraîne pas de niveaux sonores particuliers.

Les emballages en carton ou en bois sont réutilisés ou envoyés aux organismes spécialisés pour leur recyclage. L'entreprise s'est équipée à l'usine de compacteurs afin d'optimiser ses coûts et réduire son empreinte carbone. Il en est de même des batteries au lithium qui sont recyclées auprès d'un partenaire historique situé dans la région Grand Est, et depuis fin 2025 auprès d'un opérateur dédié dans la gestion de la fin de vie de batteries.

## 12.10 Utilisation durable des ressources

L'activité de la Société consomme peu d'eau. Les salariés sont sensibilisés aux économies d'eau. L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières.

La Société n'utilise aucun équipement de transformation de matière et consommateur important d'énergie. Elle est également très sensible à sa consommation d'électricité et de chauffage.

## 12.11 Changement climatique

La Société utilise des équipements industriels sur son site de Revin. Le niveau de consommation énergétique de ces équipements a été l'un des critères de choix des machines installées.

Les déplacements des employés dans le cadre de son activité sont limités au strict nécessaire.

La Société n'est pas exposée de façon particulière aux conséquences du changement climatique. Cependant, par son activité de mobilité électrique, la Société contribue à la lutte contre le changement climatique, en proposant à ses clients des produits de mobilité douce permettant dans bien des usages une alternative aux moyens de transport émetteurs de CO<sub>2</sub> et autres émissions polluantes.

## 12.12 Protection de la biodiversité

La nature de l'activité de la Société n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

## 12.13 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Le projet de site industriel de Revin a nécessité une coordination particulière avec les collectivités régionales, en particulier la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et la Région Grand Est.

A la date du présent Rapport Annuel Financier, une centaine de postes a été créée sur le site de Revin, dans une zone à fort taux de chômage (supérieur à 25%).

## 12.14 Relations avec les associations (insertion, défense des consommateurs, environnement)

La direction de la Société se tient à la disposition de ces organismes et répond à leur sollicitation dans la mesure permise par l'organisation et le fonctionnement normal de l'entreprise.

## 12.15 Loyauté des pratiques

### i. Actions engagées pour prévenir la corruption :

Les relations avec les fournisseurs clés sont systématiquement placées sous la responsabilité exclusive de la Direction. Afin de prévenir les risques de corruption avec un niveau raisonnable, la Direction a défini un mode de relation et de négociation avec les fournisseurs qui l'implique systématiquement et nécessairement.

Les paiements sont générés par le service comptable et autorisés par la Direction disposant des délégations de pouvoir ad hoc.

### ii. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

A sa connaissance, la Société respecte la conformité des produits qu'elle commercialise aux normes européennes et internationales en matière de sécurité et de santé des consommateurs.

### iii. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

La Société n'engage pas d'action particulière dans ce domaine mais respecte scrupuleusement les Droits de l'Homme au sein de son organisation.

## 13. Facteurs de risques

Les risques décrits ci-dessous sont à la date du présent Rapport annuel Financier, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net <sup>(1)</sup>
<b>1. Risques sectoriels</b>			
Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants	Moyenne	Élevée	Élevé
Risque lié à la concurrence	Moyenne	Élevée	Élevé
Risques liés à la crise sanitaire et aux crises géopolitiques	Moyenne	Moyenne	Moyen
<b>2. Risques opérationnels</b>			
Risques liés aux produits commercialisés	Moyenne	Élevée	Élevé
Risques liés à l'accès aux financements	Moyenne	Élevée	Élevé
Risque de dépendance envers ses fournisseurs	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques clients	Faible	Moyenne	Moyen
Risques liés aux systèmes d'information	Faible	Moyenne	Moyen
Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs clés	Faible	Moyenne	Moyen
Risques liés aux stocks	Faible	Moyenne	Faible
Risques liés au transport	Faible	Moyenne	Faible
Risques liés à l'activité	Moyenne	Moyenne	Faible
Risques industriels	Faible	Moyenne	Moyen
Risques liés aux mouvements sociaux	Moyenne	Moyenne	Faible
<b>3. Risques financiers</b>			
Risques de change	Moyenne	Moyenne	Moyen
Risques sur les actions propres et autres placements financiers	Moyenne	Moyenne	Moyen
<b>4. Risques juridiques</b>			
Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyenne	Élevée	Élevé
Risques liés à la réglementation et à son évolution	Moyenne	Élevée	Moyen

(1) Degré de criticité net après prise en compte des mesures d'atténuation et de gestion des risques mises en place par la société.

### 13.1 Risques sectoriels

- i. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement en composants

La Société s'approvisionne principalement en Asie, et plus particulièrement en Chine continentale, ce qui l'expose aux évolutions de l'environnement économique et géopolitique mondial. Depuis 2021, la disponibilité de certains composants critiques – notamment les composants électroniques (chipsets, batteries lithium) et l'aluminium – demeure soumise à des tensions susceptibles d'affecter les délais d'approvisionnement et les prix.

La Société dépend par ailleurs largement du transport maritime pour acheminer ses composants et produits finis depuis l'Asie vers l'Europe. Depuis fin 2023, les attaques visant le trafic en mer Rouge ont conduit de nombreux

armateurs à dérouter leurs navires par le cap de Bonne-Espérance, allongeant les délais et renchérissant les coûts de fret. Plus récemment, les tensions dans le golfe Persique et autour du détroit d'Ormuz, ainsi que la persistance du conflit en Ukraine, font peser un risque additionnel sur la stabilité des prix de l'énergie. Une hausse durable des coûts du transport, qu'il soit maritime sur les flux d'importation ou terrestre (tractions routières) sur la distribution en Europe, pourrait peser significativement sur les marges de la Société. L'éventuelle mise en place de mesures protectionnistes ou de droits de douane additionnels entre grandes zones économiques pourrait par ailleurs renchérir le coût des approvisionnements.

Dans ce contexte, la Société demeure occasionnellement impactée par des retards d'approvisionnement de composants et de produits finis, ainsi que par la volatilité des coûts logistiques et d'achat associés. Ces aléas pourraient impacter les délais de livraison aux clients, décaler le chiffre d'affaires associé, dégrader les marges de la Société dès lors que ces hausses ne pourraient être répercutées sur les prix de vente.

## ii. Risques liés à la concurrence

La Société intervient sur un marché concurrentiel. Bien qu'elle bénéficie d'un positionnement différenciant, notamment grâce au caractère innovant de ses produits, en particulier sur la catégorie de la mobilité électrique, et à une connaissance approfondie de ses clients, la Société demeure confrontée à des concurrents disposant de ressources financières importantes. Ceux-ci pourraient être susceptibles de mobiliser des ressources pour renforcer leurs parts de marché, à l'aide d'une stratégie tarifaire agressive, ce qui pourrait impacter défavorablement le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

## iii. Risques liés à la crise sanitaire et aux crises géopolitiques

Dans un contexte politique et géopolitique incertain (conflit en Ukraine, situation au Moyen-Orient), la Société est confrontée à un risque général pouvant conduire aux effets suivants, en complément des risques spécifiques aux approvisionnements décrits ci-dessus :

- baisse de la demande des consommateurs finaux en produits de micromobilité dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat ;
- hausse des taux d'intérêts et du coût de financement des opérations et d'investissements ;
- baisse des financements et des subventions ;
- hausse des coûts de l'énergie sur le site industriel de Revin, dont la montée en puissance génère une forte croissance de la consommation énergétique de la Société.

Ces risques pourraient être aggravés en cas de nouvelle crise sanitaire.

Afin de contenir ces risques, CIBOX a adapté dans la mesure du possible son organisation du travail afin de prendre les mesures adéquates, le cas échéant, pour protéger la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires mais également pour maintenir ses engagements et la poursuite de son activité dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, la Société demeure attentive à l'évolution du contexte géopolitique et à ses conséquences éventuelles sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

## 13.2 Risques opérationnels

### i. Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution et elle doit par conséquent être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Si à un moment donné, la Société se trouvait dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, une telle situation aurait un impact défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, la mobilité électrique constitue un marché encore émergent où les besoins des consommateurs vont évoluer, et où certains produits pourraient souffrir à l'avenir d'un effet de mode.

Sur ce même marché, les enseignes de distribution, clientes de la Société, se montrent prudentes sur leur niveau de stock, faisant reposer sur la Société un risque stock plus important que dans ses autres catégories. Si la Société n'arrivait pas à correctement anticiper les tendances du marché, sa situation financière pourrait être impactée par une baisse de son niveau d'activité et un risque d'obsolescence d'une partie de ses stocks, qu'il s'agisse de produits finis ou de composants destinés à l'assemblage sur le site de Revin.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait être affectée en cas de survenance de problèmes significatifs de qualité sur les produits qu'elle commercialise. Ce risque s'apprécie désormais selon deux régimes distincts :

- Pour les produits assemblés par la Société sur son site industriel de Revin (vélos à assistance électrique), la Société assume directement la responsabilité de la conception, du choix des composants et du processus d'assemblage. Bien que la Société ait mis en place des contrôles qualité à chaque étape de la production, le caractère technique de ces produits, intégrant notamment des batteries lithium, comporte des risques inhérents de dysfonctionnement voire d'inflammation ;
- Pour les produits achetés finis auprès de fournisseurs tiers (notamment trottinettes électriques), la Société veille au respect des normes ainsi qu'à la qualité des composants et des processus de fabrication mis en œuvre par ses fournisseurs, sans pouvoir exercer de contrôle direct sur ces processus.

Au-delà des conséquences potentielles sur l'image et la réputation de la Société, la survenance de tels événements pourrait générer des coûts substantiels liés, entre autres, à l'exercice des garanties produits, à la mise en place de campagnes de rappel, aux coûts logistiques ou encore au remplacement des produits défectueux. Une partie de ces coûts pourrait toutefois être couverte par les programmes d'assurance de la Société.

L'internalisation, depuis 2025, de l'assemblage des vélos à assistance électrique sur le site de Revin permet à la Société de mieux maîtriser la conception, le choix des composants et les processus de fabrication de cette catégorie de produits. Elle expose toutefois la Société à des risques industriels nouveaux, propres à l'exploitation d'un site de production, ainsi qu'à une dépendance accrue à la régularité des approvisionnements en composants, tout retard étant susceptible d'interrompre la production et de décaler les livraisons clients.

## ii. Risques liés à l'accès aux financements

La Société finance son activité et le besoin en fonds de roulement associé à l'aide (i) d'un contrat de financement de créances commerciales et commandes associées et (ii) de lignes de crédit documentaire import, et d'autres lignes de financement à court terme. La Société a par ailleurs souscrit à un Prêt Garanti par l'État en avril 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Elle a également recours à l'émission de nouvelles actions et d'instruments financiers donnent un accès au capital (obligations remboursables en actions, obligations convertibles en actions), au crowdfunding, et bénéficie de subventions accordées dans le cadre du projet industriel de Revin.

En fonction de son développement, la Société, qui a généré des pertes au cours des derniers exercices dans un contexte de montée en puissance du site industriel de Revin, et qui dispose de besoins de financement, a régulièrement recours à de nouveaux financements de différentes natures pour accompagner le développement de son activité sur le marché de la mobilité électrique. En particulier, la montée en cadence de l'usine de Revin engendre des besoins qui nécessitent la mise en place de financements spécifiques.

Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière. En cas de matérialisation de ce risque, la société pourrait se retrouver à court de liquidités et potentiellement en défaut.

Au regard de sa mitigation :

- i. L'entreprise opère sur un secteur porteur ;
- ii. En tant que société cotée sur Euronext Growth Paris, l'accès à la liquidité repose également sur la possibilité d'accéder au marché pour procéder à des opérations de financement (émission d'actions ou d'autres titres), ce que l'entreprise effectue régulièrement.

## iii. Risque de dépendance envers ses fournisseurs

La Société entretient des relations étroites et stratégiques avec plusieurs fournisseurs clés. Une détérioration éventuelle de ces relations pourrait avoir des répercussions défavorables sur la situation financière de la Société,

notamment par une hausse du coût d'approvisionnement ou par des risques de ruptures d'approvisionnement de certains produits.

Néanmoins, l'entreprise dispose d'une maîtrise approfondie de la conception de ses produits de mobilité, notamment sur les composants critiques, ce qui lui confère une capacité à identifier et contractualiser avec de nouveaux partenaires en cas de besoin. Ainsi, une éventuelle cession de collaboration avec un fournisseur clé pourrait être contenue, ses impacts financiers se limitant aux coûts inhérents à la recherche et mise en place de solutions alternatives, ainsi qu'à d'éventuelles pertes directement liées au changement.

L'internalisation de la production de vélos à assistance électrique permet de réduire la dépendance envers les fournisseurs sur cette catégorie de produits.

#### iv. Risques clients

La Société est exposée à différents risques :

Risque d'impayés et encours clients : comme toute société ayant une activité de nature commerciale, la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients, qui sont essentiellement des acteurs majeurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée. Compte-tenu de la catégorie des principaux clients, et du recours à un mécanisme d'assurance-crédit (intégré au contrat d'affacturage auquel la Société a recours), ce risque est limité. Le montant des provisions sur créances clients est nul à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le montant des créances client échues et non encore recouvrées s'est élevé à 2 191 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (1 032 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Risque de dépendance : la Société a réduit son risque de dépendance envers les grandes surfaces généralistes et les grandes surfaces spécialisées depuis 2 ans.

En 2025, les trois principaux clients de la Société ont représenté 76% du chiffre d'affaires de la Société. La Société cherche à diversifier son portefeuille clients afin de limiter au maximum son risque de dépendance, le développement des ventes via les places de marché en est une illustration, permettant notamment (i) un lien direct avec l'utilisateur des produits vendus et (ii) une plus grande réactivité.

#### v. Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. La société a recours à des systèmes de sauvegarde réguliers. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement au moins le temps de remettre en œuvre son système et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

#### vi. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de son Directeur General Délégué qui dispose d'une maîtrise de la langue, d'une connaissance de la culture chinoise et d'une forte culture industrielle indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs. Un départ non préparé pourrait pénaliser l'activité de la Société et donc sa situation financière. Cependant, l'arrivée en 2017 d'un directeur général adjoint, M. Georges Lebre, devenu Président Directeur General en 2021, disposant d'un large périmètre d'intervention et disposant d'une expérience professionnelle de 20 ans avec l'Asie accumulée au cours de différents postes de direction dans des groupes de distribution, permet de contenir ce risque.

#### vii. Risques liés aux stocks

Les produits en stock représentent une valeur nette de 6 316 milliers d'euros au 31 décembre 2025 soit 155 jours de chiffre d'affaires (126 jours au 31 décembre 2024). Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants, les composants étant utilisés essentiellement dans le cadre de l'assemblage de vélos à assistance électrique ainsi que dans le cadre d'une activité de service après-vente pour l'ensemble des gammes de produit, ces deux activités étant réalisées sur le site de Revin.

La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société. Afin de mitiger ce risque, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks. Dans la mesure du possible, la Société livre directement ses clients afin de minimiser le portage des stocks.

Par ailleurs, la Société est exposée à un risque d'obsolescence de ses produits finis dans un contexte de marché où les clients et utilisateurs finaux recherchent des produits toujours plus performants, faisant peser sur l'entreprise un risque d'obsolescence sur des produits d'ancienne génération. A cet effet, au titre de l'exercice 2025, CIBOX a procédé à une dotation de provision pour dépréciation de stock d'un montant de 129 milliers d'euros, qui atteint en cumul 650 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

#### viii. Risques liés au transport

L'activité de la Société repose sur deux flux logistiques distincts : un flux d'import des composants et de certains produits finis depuis l'Asie, principalement par voie maritime et accessoirement aérienne, et un flux de distribution sortante depuis le site industriel de Revin vers les clients de la Société en France et à l'international, assuré principalement par voie routière. La concentration des stocks et de la production sur le site unique de Revin renforce la dépendance de la Société à la régularité de ces deux flux.

Tout problème lié au transport (vol, retard, détérioration, indisponibilité des capacités de transport) est susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société. Sur le flux entrant, un retard d'acheminement de composants peut interrompre l'activité d'assemblage du site de Revin et décaler en cascade les livraisons aux clients. Sur le flux sortant, un retard ou une dégradation des produits expédiés peut conduire à des pénalités contractuelles, à une dégradation de la relation client, voire à des annulations de commandes.

La Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur le transport des produits.

#### ix. Risques liés à l'activité

Les marchés sur lesquels la Société évolue, production et distribution de produits de micro-mobilité, sont des marchés fluctuants. Les comportements des consommateurs finaux, sensibles à la conjoncture économique, ont un effet sur le niveau d'activité de CIBOX :

- un effet direct pour les canaux de distribution BtoC et notamment les places de marché ;
- un effet indirect pour les clients grossistes et distributeurs ainsi que pour les clients de l'outil industriel de Revin.

Ainsi, le marché français des vélos à assistance électrique a connu une baisse de 16% en volume en 2025<sup>1</sup>, mais demeure en croissance de 23% sur longue période, i.e. depuis 2019.

L'activité de la Société est ainsi fluctuante en fonction des commandes clients, difficile à anticiper, et suppose une bonne anticipation des ressources et des besoins. Afin de faire face à cette fluctuation d'activité, la Société a mis en place des mesures visant à mitiger ce risque :

- l'entreprise peut avoir recours si nécessaire à une main d'œuvre intérimaire ;
- afin de pallier ce manque de flexibilité de production, la Société a mis en place des horaires modulables de ses salariés du site industriel de Revin.

#### x. Risques industriels

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de diversification, la Société dispose depuis le premier semestre 2025 d'une activité de fabrication de vélos à assistance électrique sur son site ardennais de Revin.

Bien que cette nouvelle activité ait été préparée depuis plus de 3 ans, et que la conception du site (bâtiment et implémentation industrielle) s'appuie sur des études d'ingénierie rédigées par un cabinet indépendant, cette activité est en phase de montée en cadence et reste soumise à plusieurs aléas. En particulier, CIBOX pourrait rencontrer des difficultés liées à la montée en charge de l'outil de production, à l'atteinte des standards de qualité attendus par ses clients, ou encore au recrutement et à la formation des équipes de production et d'encadrement.

Par ailleurs, des dépassements de coûts, des tensions sur les flux d'approvisionnement, la non-atteinte des rendements prévus ou encore un niveau d'activité potentiellement inférieur aux attentes pourraient affecter négativement la rentabilité attendue de cette nouvelle activité.

Bien que la Société ait mis en place des mesures de pilotage, la réussite de cette activité nouvelle ne peut être garantie.

Enfin, l'exploitation du site de Revin expose CIBOX à de nouveaux risques spécifiques aux opérations industrielles, notamment des risques environnementaux (pollution accidentelle des sols, de l'air ou de l'eau), des

<sup>1</sup> Observatoire du cycle 2025, Union des Entreprises du Sport et du Cycle, 25 avril 2026

risques d'incendie, d'explosion, ainsi que des risques liés à la sécurité des personnes et des biens. Des mesures de prévention, incluant des systèmes de détection, des protocoles de maintenance renforcés et des formations régulières pour les équipes ont été et seront mises en place. Une surveillance particulière des zones à risque ainsi qu'une collaboration étroite avec les autorités locales et les services de secours garantissent une réactivité en cas d'incendie, conformément à la réglementation.

Il subsiste néanmoins un risque résiduel d'accident industriel susceptible d'entraîner des conséquences significatives sur le plan humain, environnemental, réglementaire et financier. Quand bien même la Société a mis en place un programme d'assurance adapté, la survenance d'un tel événement pourrait générer des coûts importants (dépollution, réparations, indemnités, sanctions administratives), altérer la continuité d'exploitation de la Société, et/ou entraîner des poursuites judiciaires.

En outre, des évolutions réglementaires plus strictes en matière environnementale ou de sécurité industrielle pourraient également alourdir les charges d'exploitation futures ou nécessiter des investissements complémentaires.

Ainsi, une évolution défavorable de ce projet pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats, ou la situation financière de la Société.

#### xi. Risques liés aux mouvements sociaux

La Société, en tant qu'acteur industriel, est exposée à un risque de grève ou de mouvements sociaux pouvant affecter son activité. Toute cessation partielle ou totale de l'activité liée à des revendications salariales, aux conditions de travail ou à des restructurations organisationnelles pourrait entraîner des perturbations dans les processus de production, des retards dans les livraisons ainsi qu'un ralentissement temporaire dans la performance opérationnelle. De tels événements impacteraient défavorablement le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise. La direction de la Société veille à maintenir un dialogue social constructif et régulier avec les représentants du personnel, afin de prévenir les conflits et d'assurer un climat social propice au bon déroulement des opérations.

### 13.3 Risques financiers et de marché

#### i. Risques de change

Au cours de l'année 2025, la Société a facturé 100% de son chiffre d'affaires en euros. Elle a par ailleurs réalisé 17,1 % de ses achats en yuans, 2,6 % en dollars américains et 80,2% en euros.

La Société est donc exposée à la variation de cours du dollar américain et du yuan par rapport à l'euro.

Afin de réduire l'impact de cette variation de cours sur le résultat, en plus des efforts de développer des ventes facturées dans cette devise chaque fois que cela est possible, la Société s'efforce de réduire au maximum le décalage entre la remise d'un prix ferme en euros aux clients et le paiement de ses fournisseurs. Elle procède par ailleurs au cas par cas à des couvertures de change en s'appuyant sur des produits bancaires de contrats de change à terme. Sur la base des achats et des ventes en dollar américain de l'année 2025, une évolution du cours du dollar américain de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'année 2025 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(50)	50

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du dollar américain par rapport à l'euro ou à une appréciation de 10% de l'euro contre le dollar américain sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2025 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Créances clients libellées en USD	27	(27)
Dettes fournisseurs libellées en USD	0	(0)
Disponibilités en USD	1	(1)

Sur la base des achats en yuan de l'année 2025, une évolution du cours du yuan de 10% par rapport à ce taux moyen aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société :

Au cours de l'année 2025 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(322)	322

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le yuan sur les montants des dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2025 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Dettes fournisseurs libellées en CNY	(5)	5
Disponibilités en CNY	0	(0)

## ii. Risques sur les actions propres et autres placements financiers

Le cours de l'action de la Société est caractérisé par de fortes variations, à l'instar d'autres penny stocks. Au cours de la dernière année (1<sup>er</sup> janvier 2025 - 31 décembre 2025) le plus bas cours de l'action de la Société a été de 0,01 euro et le plus haut, à 0,04 euro.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des actions propres détenues s'élevait de 72 milliers d'euros, pour 7 242 202 actions à cette date. Une variation de 0,01 euro du cours de bourse aura un effet sur la valeur des actions propres détenues de 72 K€, à la hausse comme à la baisse. La plus-value ou moins-value réalisée sera enregistrée au moment de la cession des titres. La moins-value latente faisant quant à elle l'objet d'une provision pour dépréciation.

En outre, la Société détient au 31 décembre 2025 à titre de placement financier 200 856 actions de la société Diagnostic Medical Systems (DMS), admis aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, dont le cours de bourse est susceptible de fluctuer. Une variation de 10% du cours de ces actions sur le marché par rapport à leur prix moyen d'acquisition d'origine aura un impact d'environ 53 K€, en plus-value comme en moins-value. La même méthode comptable de prudence en matière de provisions s'applique à ces actifs financiers à court terme.

## 13.4 Risques Juridiques

### i. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaire de nombreuses marques pour la commercialisation de ses produits. La contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

Par ailleurs, la Société a recours à plusieurs fournisseurs pour fabriquer les produits qu'elle distribue. La société intègre de plus en plus la conception de ses produits et ainsi maîtrise les techniques utilisées. Néanmoins, malgré cette vigilance, elle reste exposée sur certains composants utilisés par ses sous-traitants, ou bien lorsqu'elle achète certains produits « sur étagère ». L'entreprise pourrait ainsi se trouver indirectement exposée à une éventuelle violation par l'un de ses sous-traitants d'un brevet appartenant à un tiers, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

## ii. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société a identifié les principaux risques suivants :

Des risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non-renouvellement ou perte de conformité des produits actuellement commercialisés ainsi que la non-conformité des produits nouveaux serait susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société.

Des risques liés à la non-conformité aux normes relatives à la fin de vie des produits et des batteries : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Le règlement européen 2023/1542 relatif aux batteries introduit par ailleurs de nouvelles exigences en matière de durabilité, d'étiquetage, de traçabilité et de taux de matériaux recyclés, particulièrement applicables à l'activité de mobilité électrique de la Société et à son projet d'assemblage de packs batteries sur le site de Revin. La gestion des déchets et des batteries en fin de vie est confiée à des partenaires spécialisés, dont le groupe Veolia. Un durcissement de ces exigences pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, en renchérissant notamment le coût de fabrication ou de fin de vie des produits.

Des risques liés à la conformité du site industriel de Revin : la Société a obtenu les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du site de Revin, couvrant l'ensemble des process industriels actuels et ceux à déployer (peinture, fabrication de cadres, assemblage de packs batteries). Toute évolution défavorable de la réglementation environnementale ou de sécurité industrielle applicable à ces activités pourrait néanmoins alourdir les charges d'exploitation futures ou nécessiter des investissements complémentaires.

Des risques liés à l'évolution de la réglementation notamment sur les produits de mobilité électrique pour laquelle la législation en vigueur est en cours d'établissement. Aux normes s'appliquant aux produits se combinent les réglementations internationales, européennes ou locales (telles que le Code de la route en France) pouvant créer des contradictions temporaires ou de fait, et nécessiter en conséquence pour la Société le besoin de modifier la conception de ses produits et le cas échéant intervenir sur les produits en stock si ces évolutions venaient à entrer en vigueur avec des délais trop courts.

L'entreprise, présente au sein de la commission AFNOR en charge de l'établissement de recommandations, ainsi que dans d'autres organismes tels que la Fédération Professionnelle de Micro-Mobilité, mène une veille permanente sur l'évolution de la réglementation en s'appuyant sur des laboratoires extérieurs lorsque nécessaire. Malgré tout, des changements trop rapides dans un pays ou sur un composant pourraient conduire à une situation susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, notamment par un renchérissement du coût de fabrication des produits, une remise en conformité de stocks existants ou des productions en cours, ou bien par la restriction portée à certains usages, restreignant ainsi le marché adressable.

En matière de provisionnement des risques juridiques, la Société n'a pas de procédures formalisées mais examine les sujets au cas par cas.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1. Organes d'administration et de direction de la société

### 1.1. Conseil d'administration de la Société

#### i. Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration à la date du Rapport Annuel Financier, ainsi que les mandats et fonctions exercées en dehors de la Société des membres du conseil d'administration de CIBOX au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nationalité/Adresse	Date de désignation Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées En dehors de la Société au cours des 5 dernières années
<b>M. Paul Georges Lebre</b>	Né le 14 février 1969 Nationalité française 17 allée Jean-Baptiste Preux, 94140 Alfortville	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021  Expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur et Président Directeur Général	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Président Directeur Général depuis le 29 juin 2021 et Administrateur depuis le 23 janvier 2018  En dehors de la Société : Néant  Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :  Au sein de la Société : Néant  En dehors de la Société : Néant
<b>M. Ming Lun Sung</b>	Né le 4 mars 1957 Nationalité française 66 rue de Rennes 75006 Paris	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021  Expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur et Directeur Général Délégué	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Directeur Général Délégué En dehors de la Société : Gérant de la Société BTC France et de la SCI STW Immo Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant
<b>M<sup>me</sup> Chantal Tibaut</b>	Née le 27 octobre 1950 Nationalité française 462, avenue de l'Europe 34170 Castelnau-le-Lez	Désignation : Délibérations du conseil d'administration du 29 juin 2021  Expiration : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administratrice indépendante	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant  Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Responsable Juridique (contrat de travail) jusqu'au 30 septembre 2018 (retraite) En dehors de la Société : Néant

## ii. Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

**Monsieur Paul Georges Lebre** a rejoint CIBOX le 14 août 2017 en qualité de Directeur général adjoint salarié. Il est ensuite entré au conseil d'administration de CIBOX le 23 janvier 2018, puis désigné Président Directeur Général le 29 juin 2021. Monsieur Paul Georges Lebre est diplômé de l'Université de Stanford (Palo Alto, CA), *Innovation & Entrepreneurship*, Programme SPCD, Professional Certificate (2015), d'un MasterShip en Management et Leadership d'Amplitude Paris (2012), d'un Master II (DESS) en Marketing de l'IAE de Paris (1993) et d'une Maîtrise de Sciences de Gestion (MSG) de l'Université Paris XII (1992). Après un parcours comme entrepreneur et consultant en Business Development (mars 2006 – septembre 2010), il a intégré HTM Group (Retailers spécialisés : Boulanger, Electro Dépôt) en octobre 2010 en qualité de Directeur du Développement Produit chez Sourcing & Création, CEO (Directeur général) de B'DOM et CEO (Directeur général) de Sourcing & Création (2014).

**Monsieur Ming Lun Sung** est Président-Directeur général de la Société du 30 juin 2003 au 29 juin 2021 où il devient Directeur Général Délégué. Ingénieur électronique de formation, il a créé en 1986 la société Abacus Equipement Electronique (AEE), qui est devenue ensuite un des acteurs majeurs en France dans la distribution d'ordinateurs, d'équipements et de composants informatiques. En 1996, la société AEE a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros. Au début des années 2000, la société AEE a été acquise par Behavior Technology Corp (BTC), un groupe coté à la bourse à Taiwan, dans le cadre de son plan de développement en Europe. Monsieur Ming Lun Sung a été alors nommé à la tête des filiales françaises du groupe BTC. En 2003, BTC a pris 70% du capital de la Société et nommé Monsieur Ming Lun Sung Président-Directeur général de CIBOX, poste qu'il occupe à la date du Rapport Annuel Financier.

**Madame Chantal Tibaut** a rejoint CIBOX en janvier 1996. Madame Chantal Tibaut a intégré le comité de direction de CIBOX en charge notamment du superviser les différents services du groupe CIBOX-LCI, ses filiales et ses partenaires extérieurs (le groupe comptait alors 320 salariés). Après la prise de contrôle par le groupe taiwanais BTC, elle s'est occupé des affaires juridiques et administratives, jusqu'au 30 septembre 2018, date de fin de ses fonctions (départ à la retraite). Lors de l'assemblée générale mixte du 15 juillet 2015, elle a été nommée membre du conseil d'administration de la Société.

Le mandat de Madame Sandrine Brèche, désignée par l'Assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 en qualité d'Administratrice indépendante du conseil, s'est achevé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2023 statuant sur les comptes de l'année clos le 31 décembre 2022. Il a été pris acte de l'information lors du Conseil d'Administration du 6 juillet 2023.

Les administrateurs apportent ainsi au Conseil d'Administration une diversité d'expériences professionnelles et de qualifications.

## iii. Jetons de présence perçus par les administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2025 a décidé de fixer à 10 000 euros le montant annuel maximum global des rémunérations à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2024 au titre de leur participation aux réunions du conseil d'administration. Le détail des versements est précisé au paragraphe 2.1 ci-dessous.

## iv. Nationalité des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, tous les administrateurs sont de nationalité française.

## v. Membres indépendants du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose d'un membre indépendant en la personne de Madame Chantal Tibaut, ancienne salariée, mais qui a quitté l'entreprise en 2018, soit depuis plus de cinq ans, à la suite de son départ en retraite.

La Société ne remplit pas la recommandation n°3 du code Middledent invitant les sociétés à disposer d'au moins deux membres indépendants si la taille du conseil le permet et d'avoir un ratio d'indépendants s'approchant de 50% lorsque le capital de la société est « dilué ». Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

## vi. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend, à la date du Rapport Annuel Financier, une femme et deux hommes.

## vii. Réunions du conseil d'administration en 2025

Au cours de l'année 2025, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois. Le taux d'assiduité des administrateurs était supérieur à 50% en 2025. L'agenda des réunions a été le suivant:

### • 10 mars 2025

Le conseil d'administration a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire par l'émission de 800 obligations convertibles en actions ordinaires Cibox.

### • 23 avril 2025

Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clos le 31 décembre 2024.

### • 6 mai 2025

Le conseil d'administration a décidé de la convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société et arrêté les projets de résolutions.

### • 22 août 2025

Le conseil d'administration a :

- décidé de l'attribution d'actions gratuites à certains salariés ;
- décidé de répartir le montant des jetons de présence.

### • 21 octobre 2025

Le conseil d'administration a :

- constaté la réalisation de l'augmentation de capital consécutive au remboursement de certaines obligations remboursables en actions ;
- décidé de la prorogation du mandat de M. Ming Lun Sung, directeur général délégué.

### • 6 novembre 2025

Le conseil d'administration a :

- décidé le lancement d'une augmentation de capital et arrêté le détail de ses modalités ;
- autorisé une conversion anticipée partielle des obligations convertibles en actions émises en mars 2025 et déterminé les modalités de cette conversion.

### • 04 décembre 2025

Le conseil d'administration a :

- autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 10 000 à 20 000 obligations omplées par la Société, pour un montant cible compris entre 1 000 000 et 2 000 000 euros via la plateforme de financement participatif Lita ;
- approuvé le communiqué de presse relatif à l'émission obligataire via la plateforme Lita.

## 1.2. Direction générale

Il est précisé que depuis le 29 juin 2021, le Président Directeur Général est M. Paul Georges Lebre. Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société ne sont pas dissociées. Elles sont confiées à M. Paul Georges Lebre.

## 2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

### 2.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, aucun dispositif de rémunération ou avantage au bénéfice des administrateurs n'est prévu, autre que la rémunération allouée aux administrateurs décrites à la section 1.1.iii ci-dessus, s'agissant de Monsieur Ming Lun Sung, les rémunérations qui lui sont accordées au titre de son mandat de Président Directeur Général puis Directeur Général Délégué. S'agissant de Monsieur Paul Georges Lebre et de Madame Chantal Thibaut, des salaires et traitements perçus dans le cadre de contrats de travail antérieurs à leur entrée au conseil d'administration, étant rappelé que M. Paul Georges Lebre a été nommé Président Directeur Général le 29 juin 2021.

Tableau 1 sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2023 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2024 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2025 (montants en euros)
<b>M<sup>me</sup> Chantal Tibaut</b>			
Rémunération en tant qu'administratrice*	10 000	10 000	10 000
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
<b>M. Paul Georges Lebre</b>			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations**	Néant	Néant	Néant
<b>M. Ming Lun Sung</b>			
Rémunération en tant qu'administrateur*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations**	Néant	Néant	Néant

\* Il est précisé que le montant des jetons de présence correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

\*\* Les rémunérations versées aux administrateurs dirigeants sont détaillées en section 2.2 ci-dessous.

## 2.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2023 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2024 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2025 (montant en euros)
<b>M. Paul Georges Lebre</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	180 000	180 000	180 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>
<b>M. Sung Ming Lun</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	60 000	60 000	60 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Paul Georges Lebre	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Sung Ming Lun	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
M. Paul Georges Lebre	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Sung Ming Lun	Néant	Néant	Néant	Néant

## Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Paul Georges Lebre	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Sung Ming Lun	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## Rémunérations variables pluriannuelles

Nom du dirigeant mandataire social	Exercices
M. Paul Georges Lebre	Néant
M. Sung Ming Lun	Néant

## Autres informations en matière de contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'autres engagements pris par la Société envers les dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Paul Georges Lebre Président-Directeur général Début de mandat : 29 juin 2021 Fin de mandat : 2026		X		X		X		X
M. Sung Ming Lun Directeur Général Délégué Début de mandat : 29 juin 2021 Fin de mandat : 2026		X		X		X		X

\* c'est-à-dire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## 2.3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital social

### 2.3.1. Détention d'actions de la Société

A la date du 31 décembre 2025, M. Georges Lebre détient 10 441 369 actions CIBOX représentant 18 320 238 droits de vote (droits de vote doubles), soit 1,3 % du capital, 2,1 % des droits de votes théoriques de la Société et 2,2 % de droits de votes exerçables de la Société (sur la base d'un capital composé de 817 618 814 actions représentant 852 396 492 droits de vote (droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) et 845 154 290 droits de vote exerçables).

A la même date, M. Ming Lun Sung détient 16 017 149 actions CIBOX représentant 29 471 798 droits de vote (droits de vote doubles), soit 2,0 % du capital, 3,5 % des droits de vote théoriques de la Société et 3,5 % de droits de vote exerçables de la Société.

### 2.3.2. Actions attribuées gratuitement

Au cours de l'année 2025, la Société a attribué 2 400 000 actions gratuites aux salariés de l'entreprise. Ce plan d'actions gratuites comporte 8 bénéficiaires, une période d'acquisition des droits de deux ans (d'échéance 2027) sous condition de présence, ainsi qu'une période de conservation des actions d'un an.

### 2.3.3. Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'année 2025, la Société n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

## 2.4. État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes étroitement liées sur les titres de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier et au cours des trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025), la Société a été destinataire des déclarations suivantes effectuées dans le cadre de l'article 19 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Nom du déclarant : **Georges Lebre**  
Fonctions : Président Directeur Général

Date de l'opération : 7 août 2023

Date de la déclaration : 7 août 2023  
(Avis AMF n° 2023DD923524)

Nature de l'opération : Souscription

Montant de l'opération : 75.000 euros

Nom du déclarant : **Ming Lun Sung**  
Fonctions : Directeur Général Délégué

Date de l'opération : 7 août 2023

Date de la déclaration : 7 août 2023  
(Avis AMF n° 2023DD923525)

Nature de l'opération : Souscription

Montant de l'opération : 215.000 euros

## 2.5. Fonctionnement des organes d'administration et de direction conflits d'intérêts

### 2.5.1. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté, le 24 octobre 2017, un règlement intérieur prévoyant les droits et obligations des administrateurs. Le règlement intérieur précise ou complète certaines dispositions législatives, réglementaires ou statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

Le règlement intérieur a notamment rappelé les restrictions et obligations en matière d'opérations sur les titres CIBOX applicables aux membres du conseil d'administration ainsi que l'obligation de conservation au nominatif pur ou administré des titres de la Société détenus par tout membre du conseil.

Il renforce aussi les obligations en matière de diligence, d'assiduité, de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts et de loyauté qui sont applicables à chaque administrateur.

### 2.5.2. Code de gouvernement d'entreprise

Depuis le 13 mars 2018, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext disponible sur le site internet de Middlednext dans la section Texte de référence gouvernance. La Société respecte l'ensemble des recommandations du code Middlednext à l'exception de la recommandation n°3 en matière de composition du conseil d'administration en ce qui concerne le nombre minimum de membres indépendants (le code préconise la présence de deux membres indépendants ainsi qu'un ratio d'indépendants approchant 50%). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

### 2.5.3. Comité d'audit et comités spécialisés

Compte tenu de la taille réduite de la Société, il a été décidé de confier les missions du comité d'audit au conseil d'administration. A ce jour, le conseil d'administration de la Société ne dispose pas d'un autre comité spécialisé (nomination, rémunération etc). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère que la mise en place de ces comités n'est pas nécessaire.

### 2.5.4. Administrateurs indépendants

Madame Chantal Tibaut, ancienne salariée et Administratrice de la Société peut être considérée comme administratrice indépendante, puisqu'elle a quitté ses fonctions de salariée en 2018, soit il y a plus de cinq ans, à la suite de son départ en retraite.

### 2.5.5. Procédures de contrôle interne

Des procédures de contrôle interne vont être mises en place sous le contrôle du Président-Directeur général de la Société afin d'accompagner la croissance du groupe et la complexification éventuelle des opérations. L'objectif sera ainsi de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- réduire les délais de production d'une information comptable et financière fiable ;
- renforcer les procédures internes de contrôle et les formaliser ;
- d'une manière générale, mettre en place des procédures et des outils afin d'améliorer l'existant et d'anticiper les problématiques engendrées par le développement du groupe.

La comptabilité est réalisée en interne avec l'aide de prestataires externes (cabinet d'expertise-comptable, conseil juridique). Les fonctions suivantes : recherche de fournisseurs qualifiés, négociation avec les transporteurs, négociation avec les prestataires de services après-vente sont remplies par le Président-Directeur Général sous le contrôle du conseil d'administration.

### 2.5.6. Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux

Chacun des administrateurs détient au moins une action de la Société conformément aux statuts de la Société (article 16.3). Conformément au règlement intérieur mis en place par le conseil d'administration, tous les administrateurs doivent inscrire leurs actions CIBOX au nominatif.

#### 2.5.7. Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que membre de la direction générale.

#### 2.5.8. Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

L'évaluation des conventions courantes est effectuée annuellement par la Société, qui en rend compte au Conseil d'Administration de façon annuelle.

Les conventions qualifiées de conventions réglementées sont détaillées dans le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le présent Rapport Annuel Financier.

#### 2.5.9. Déclarations concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus. En outre, à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation;
- n'a fait l'objet d'interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

#### 2.5.10. Participation aux assemblées générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société au moins trois jours avant l'assemblée. Il peut participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.

Conformément aux dispositions légales, un avis de réunion est publié au moins 35 jours calendaires avant l'assemblée et la première convocation à la date d'assemblée est d'au moins quinze jours avant l'assemblée. En pratique, la Société publie un avis de réunion valant avis de convocation au bulletin des annonces légales et obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales.

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites dans les avis de convocation aux assemblées générales et à l'article 24 et suivants des statuts de la Société.

#### 2.5.11. Mesures anti-OPA et droits de vote double

La Société ne dispose d'aucune mesure lui permettant de faire obstacle à une offre publique d'acquisition non sollicitée. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison de la détention d'actions anciennes en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, conformément à l'article L. 22-10-46 du code de commerce. Ce dispositif (droit de vote double « légal ») introduit par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 est susceptible de retarder une prise de contrôle rampante, sans toutefois constituer véritablement une mesure anti-OPA.

A la date du présent rapport, il n'existe (i) aucun accord significatif conclu par la Société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, (ii) aucun accord prévoyant le versement d'indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés prévoyant le versement d'indemnités en cas de démission, licenciement ou toute autre motif de perte de fonction résultant d'une offre publique d'acquisition.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires entre les trois actionnaires agissant de concert stipule certaines obligations en matière de transfert d'actions, d'exercice de droits de vote, de nomination des dirigeants et mandataires et de modifications statutaires.

### 3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
<b>Augmentation de capital par incorporation de réserves</b>				
Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	30/06/25 (Résolution n°8)	26 mois (30/08/27)	Non applicable	Néant
<b>Augmentation de capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>				
			20% du capital social	
Autorisation d'émettre en rémunération d'apports en nature	30/06/25 (Résolution n°15)	26 mois (30/08/27)	et/ou 7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18)  et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Néant
<b>Rachat par la société de ses propres actions</b>				
Rachat par la société de ses propres actions	30/06/25 (Résolution n°6)	18 mois (30/12/26)	3 040 063 euros, en nominal et/ou 10% des actions composant le capital social	Néant
<b>Annulation des actions rachetées par la société</b>				
Annulation des actions rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L.22.10.62 du Code du Commerce	30/06/25 (Résolution n°7)	18 mois (30/12/26)	Non applicable	Néant
<b>Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°9)	26 mois (30/08/27)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18)  et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Néant
<b>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) hors L411-2 I du Code du Commerce</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°10)	26 mois (30/08/27)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18)  et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Émission le 6/11/25 de 40 497 370 actions à 0,0116 € via PrimaryBid (470 K€)

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
<b>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre publique) L411-2 I du Code du Commerce</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°11)	26 mois (30/08/27)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18) et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Néant
<b>Fixation du prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an</b>				
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'AG	30/06/25 (Résolution n°12)	26 mois (30/08/27)	Non applicable	Néant
<b>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	27/06/24 (Résolution n°13)	18 mois (27/12/25)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18) et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Émission le 10 mars 2025 de 150 OCA2025-EUR (150 K€) et 650 OCA2025-USD (650 K\$)  Conversion partielle le 7 novembre 2025 (400 K€).
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°13)	18 mois (30/12/26)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18) et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Émission le 6 novembre 2025 de 405 460 000 actions à 0,0116 € au profit de personnes dénommées (4 703 K€, dont 3 200 K€ en numéraire et 1 503 K€ par compensation de créances).
<b>Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires</b>				
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	30/06/25 (Résolution n°14)	26 mois (30/08/27)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18) et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Néant

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
<b>Émission de BSA, de BSAANE, de BS, de BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes</b>				
Autorisation d'émettre des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°16)	18 mois (30/12/26)	1 000 000 euros en nominal	Néant
<b>Fusion, absorption, scission et apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions</b>				
Autorisation d'effectuer toute opération de fusion, absorption, scission ou apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions	30/06/25 (Résolution n°17)	26 mois (30/08/27)	Non applicable	Néant
<b>Augmentation de capital en cas d'usage de la délégation en matière de fusion, acquisition, scission ou apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	30/06/25 (Résolution n°18)	26 mois (30/08/27)	7 000 000 euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 14, 15 et 18)  et/ou 15 millions d'euros de titres de créances (plafond commun avec les résolutions n°9, 10, 11, 13, 15, 18)	Néant
<b>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</b>				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,	30/06/25 (Résolution n°19)	26 mois (30/08/27)	1% du capital social	Néant
<b>Attribution gratuite d'actions</b>				
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.	30/06/25 (Résolution n°20)	38 mois (30/08/28)	15% du capital social, pouvant être porté à 30% lorsque l'attribution bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié	Attribution le 22 août 2025 de 2 400 000 actions gratuites à 8 salariés.

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
<b>Regroupement d'actions composant le capital de la société</b>				
Autorisation de regrouper des actions composant le capital de la société de telle sorte que 100 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,01€ chacune seront échangées contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 1€	30/06/25 (Résolution n°21)	18 mois (30/12/26)	Non applicable	Néant
<b>Réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale</b>				
Réduction de capital non motivée par les pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions	30/06/25 (Résolution n°22)	18 mois (30/12/26)	Diminution de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,005 euro	Néant
<b>Harmonisation des statuts</b>				
Mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions législatives et réglementaires	30/06/25 (Résolution n°23)	18 mois (30/12/26)	Non applicable	Néant

# COMPTES ET ANNEXES

## 1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

## 2. Comptes annuels au 31 décembre 2025

### 2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 079	2 853
Amortissement	-999	-620
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 080</b>	<b>2 233</b>
Autres immobilisations corporelles	2 120	1 614
Amortissement	-1 347	-1 136
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>773</b>	<b>478</b>
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	280	299
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>280</b>	<b>299</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>3 133</b>	<b>3 010</b>
Stocks	6 316	3 401
Avances et acomptes	977	898
Clients et comptes rattachés	5 442	3 394
Autres créances	140	0
Charges constatées d'avance	14	0
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	982	1 657
<b>Total actif circulant</b>	<b>13 871</b>	<b>9 350</b>
<b>Total actif</b>	<b>17 004</b>	<b>12 360</b>

## 2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	8 176	2 766
Prime d'émission	1 548	2 450
Réserves et report à nouveau	55	55
Résultat de l'exercice	-3 603	-2 395
Subvention d'investissement	936	570
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>7 112</b>	<b>3 446</b>
Provisions pour risque	35	0
Emprunt obligataire remboursable en actions	601	640
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 620	3 115
Fournisseurs et comptes rattachés	7 111	4 486
Dettes fiscales et sociales	525	656
Autres dettes	0	17
<b>Total dettes et provisions</b>	<b>9 932</b>	<b>8 914</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>Total passif</b>	<b>17 004</b>	<b>12 360</b>

## 2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	14 649	9 739
Autres produits et reprises de provision	174	27
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>14 823</b>	<b>9 766</b>
Achats consommés	13 799	9 027
Variation de stocks	-3 044	-1 515
<b>Marge brute</b>	<b>3 894</b>	<b>2 227</b>
Taux de marge brute avant prise en compte des commissions des places de marché	26,5%	28,2%
Taux de marge brute après prise en compte des commissions des places de marché	22,3%	22,2%
Autres achats et charges externes	4 129	2 294
Impôts et taxes	51	31
Salaires, traitements et charges sociales	2 574	1 412
Dotation aux amortissements et provisions	754	657
Autres charges	24	7
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>18 287</b>	<b>11 913</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>-2 860</b>	<b>-1 510</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3 464</b>	<b>-2 147</b>
Produits financiers	337	241
Charges financières	-476	-139
<b>Résultat financier</b>	<b>-139</b>	<b>102</b>
Produits exceptionnels	0	150
Charges exceptionnelles	0	-500
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-350</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>-3 603</b>	<b>-2 395</b>

## 2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2025 au 31-12-2025	du 01-01-2024 au 31-12-2024
<b>Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :</b>		
Résultat de l'exercice	-3 603	-2 395
Dotation aux amortissements des immobilisations	589	305
Variation de stocks	-3 044	-1 515
Variation des clients et comptes rattachés	-2 067	-2 243
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-233	585
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 665	3 068
Variation des dettes fiscales et sociales	-131	428
Variation des autres dettes	-17	8
Dotation (reprise) de provision	164	185
<b>Total flux de financement utilisés par l'exploitation</b>	<b>-4 677</b>	<b>-1 574</b>
<b>Flux de financement générés (utilisés) par les investissements</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-226	-744
Acquisition d'immobilisations corporelles	-506	-382
Acquisition d'immobilisations financières	-1	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	20	33
<b>Total flux de financement généré par les investissements</b>	<b>-712</b>	<b>-1 093</b>
<b>Flux de financement générés par les moyens de financement</b>		
Augmentation de capital	4 548	776
Augmentation de la prime d'émission	1 356	1 136
Souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions (OCA et ORA)	1 750	1 000
Remboursement en actions des OCA et ORA	-1 789	-1 910
Subventions reçues	500	320
Variation des emprunts	-1 651	1 731
<b>Total flux de financement générés par les moyens de financement</b>	<b>4 714</b>	<b>3 053</b>
<b>Total flux de trésorerie de la période</b>	<b>-675</b>	<b>386</b>
Disponibilités au début de la période	1 657	1 271
Disponibilités à la fin de la période	982	1 657
<b>Total flux de trésorerie de la période</b>	<b>-675</b>	<b>386</b>

## 2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en K€)	2 377	2 599	1 990	2 766	8 176
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	118 835	129 932	198 994	276 624	817 618
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat en K€</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	16 042	12 130	4 759	9 739	14 649
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	89	-1 502	-2 063	-1 905	-2 850
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	-309	-2 047	-2 679	-2 395	-3 603
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dividendes attribués					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	19,6	21	20	25	54
Montant de la masse salariale (en K€)	940	870	525	842	1 826
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	439	526	405	451	557

### 2.6. Annexe aux comptes annuels

#### Note 1. Événements significatifs

Le projet de localisation de l'usine de vélos électriques à Revin s'est finalisé sur le 1<sup>er</sup> semestre avec son inauguration le 11 juin 2025.

La production a démarré en avril 2025.

#### Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société a créé une filiale le 23 décembre 2025 mais sans activité. Elle ne présente donc pas de comptes consolidés pour l'instant.

#### Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

##### 3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

##### 3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

##### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

## COMPTES ET ANNEXES

### 3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

### 3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

### 3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel depuis le 31/12/2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

### 3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des stocks s'élève à 6 966 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 650 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nette de 6 316 milliers d'euros.

## Note 4. Note sur le bilan

### 4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

#### Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Outillage industriel	1 497 465	428 711		1 926 176
Agencements	45 119			98 196
Matériel de transport	16 416	15 385		31 801
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	55 024	8 440		63 464
<b>Total</b>	<b>1 614 024</b>	<b>452 536</b>		<b>2 119 637</b>

**Amortissements (€)**

Immobilisations corporelles	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Outillage industriel	1 058 335	185 431		1 243 766
Agencements	28 660	13 541		42 201
Matériel de transport	9 893	4 270		14 163
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	39 389	7 119		46 508
<b>Total</b>	<b>1 136 277</b>	<b>210 361</b>		<b>1 346 638</b>

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est essentiellement composée des frais de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité et du projet industriel de Revin.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à des prêts au personnel pour 20 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 19 milliers d'euros, des dépôts de garantie versé à Facto France et des clients pour 240 milliers d'euros et le capital de la filiale créée le 23 décembre 2025 pour 1 milliers d'euros.

4.4. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2024	31-12-2025
Titres CIBOX	235	72
Titres nets DMS	203	310
Banque	1 219	600
<b>Total</b>	<b>1 657</b>	<b>982</b>

Au 31 décembre 2025, la société détient 200 856 titres DMS pour une valeur brute de 531 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 221 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 310 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2025, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 758 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 72 milliers d'euros.

#### 4.5. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2023	Augmentation	Diminution	31-12-2024	Augmentation	Diminution	31-12-2025
Capital social	1 989 942	776 304		2 766 246	5 409 941		8 176 187
Primes d'émission	5 702 148	1 147 103	-4 399 693	2 449 558	1 540 664	-2 441 834	1 548 388
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	31 695			31 695			31 695
Report à nouveau	-1 693 011	-2 678 563	4 371 574	0			0
Résultat de la période	-2 678 563	-2 395 057	2 678 563	-2 395 057	-3 603 522	2 395 057	-3 603 522
Subvention d'investissement	250 000	320 000		570 000	500 000	-133 750	936 250
<b>Total</b>	<b>3 626 402</b>	<b>-2 830 213</b>	<b>2 660 444</b>	<b>3 446 633</b>	<b>3 847 083</b>	<b>-180 527</b>	<b>7 113 189</b>

Au cours de l'exercice 2025, 551 ORA ont été remboursées entraînant une augmentation de capital de 60 554 054 actions de 0.01 euros, soit 605 540 euros et une augmentation de la prime d'émission de 771 960 euros.

Par ailleurs, une augmentation de capital d'un total de 5 573 105,48 euros a été réalisée en numéraire pour 3 669 769,18 euros, par conversion d'obligations pour un montant de 400 000 euros et par compensation de créances pour un montant de 1 503 336 euros, soit une augmentation de capital proprement dite de 4 804 401,29 euros et une augmentation de la prime d'émission de 768 704,19 euros

La diminution de la prime d'émission correspond à l'imputation de la perte constatée au 31 décembre 2024 et de frais liés aux opérations sur le capital.

Le capital est composé de 817 618 814 actions de 0,01 euros de valeur nominale au 31 décembre 2025

Enfin, une dernière tranche de la subvention d'investissement a été reçue au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour 500 milliers d'euros, soit un total de 1 070 milliers d'euros dont une quote-part de 134 milliers d'euros a été constaté en résultat conformément au plan d'amortissement des équipements ainsi financés.

#### 4.6. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

En k EUR	31-12-2024	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2025
Provision sur stocks	521	129			650
Provision risque et charges	0	35			35
<b>TOTAUX</b>	<b>521</b>	<b>164</b>			<b>685</b>

La provision pour risque et charge correspond à des litiges prudhommaux.

#### 4.7. Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

La société avait obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Au 31 décembre 2025, le solde restant dû s'élève à 1 070 milliers d'euros

Le poste comprend également un montant de 550 milliers d'euros d'avance de trésorerie obtenu de la banque

### 4.8. Obligations remboursables en actions

La société avait émis lors des exercices précédents des Obligations Remboursables en Actions (ORA) pour une valeur unitaire de 2500 euros, soit un total de 640 milliers d'euros au 31 décembre 2024. 551 ORA ont été remboursés à hauteur de 1 377 milliers d'euros et 400 nouvelles ORA ont été émises pour un montant de 1000 milliers d'euros, soit un solde au 31 décembre 2025 de 105 ORA pour un montant de 262 milliers d'euros.

Par ailleurs, le 26 mars 2025, la société a émis 800 Obligations Convertibles en Actions pour un montant de 750 milliers d'euros au profit d'un actionnaire de concert.

En contrepartie de cet emprunt, un nantissement d'une partie des titres DMS détenus par la société Cibox avait été constitué au profit de l'obligataire.

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025, 400 milliers d'euros ont été convertis en actions, soit un solde au 31 décembre 2025 de 339 milliers d'euros

Soit un solde du poste qui s'élève ainsi à 601 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

### 4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 19 milliers d'euros et des dettes sociales de 506 milliers d'euros.

## Note 5. Note sur le compte de résultat

### 5.1 Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 14 649 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 10 040 milliers d'euros.

### 5.2 Résultat financier

Le résultat financier de -139 milliers d'euros est essentiellement constitué d'une reprise de provision pour dépréciation des titres DMS pour 255 milliers d'euros, d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Cibox pour 162 milliers d'euros à laquelle s'ajoutent des intérêts d'emprunt pour 108 milliers d'euros et une moins-value sur cession de titres DMS pour 124 milliers d'euros

### 5.3 Résultat exceptionnel

Le nouveau plan comptable applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 conformément au règlement ANC 2022-06 ayant restreint le recours aux comptes de produits exceptionnels et charges exceptionnelles, il n'y a donc pas eu d'écritures comptabilisées dans ces comptes mais directement dans les comptes de produits ou charges d'exploitation.

### 5.4 Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,004 €

- résultat net dilué par action en euros : -0,004 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Société détenue	Capitaux propres	% détenu	Résultat N	Valeur brute	Valeur nette	Prêts	Cautions	CA HT	Dividendes reçus
CIBOX INDUSTRIE ET SERVICES	1 000€	100%	0€	1 000€	1 000€	0€	0€	0€	0€

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2025, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 46,5 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen de l'année 2025 s'est élevé à 54 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Une partie des titres DMS ont été nantis au profit d'un actionnaire de concert en garantie d'un emprunt obligataire à hauteur de 339 milliers d'euros

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 240 milliers d'euros.

Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 13 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

En EUR	FICADEX	FICADEX
	En 2025 (31/12/2025)	En 2024 (31/12/2024)
Commissariat aux comptes	34 000	30 000
Autres prestations	0	1 200
<b>Total</b>	<b>34 000</b>	<b>31 200</b>

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive  
Société Anonyme au capital de 8 176 187 €  
17, allée Jean-Baptiste Preux  
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifiés le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur- Général.

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2025, nous étions dans la cinquième année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex Jacques Colibert

Cyril Goerens  
Associé

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux actionnaires,

**Cibox Inter@ctive**

Société Anonyme au capital de 8 176 187 €

17, allée Jean-Baptiste Preux

94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 22 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex Jacques Colibert

Cyril Goerens

Associé

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Documents accessibles au public

Des exemplaires du Rapport Annuel Financier sont disponibles sans frais auprès de CIBOX Inter@ctive, 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et celui de la Société ([www.CIBOXcorp.com](http://www.CIBOXcorp.com)).

Pendant toute la durée de validité du présent Rapport Annuel Financier, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la Société ([www.ciboxcorp.com](http://www.ciboxcorp.com)) ou à son siège social :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi ;
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société et les états financiers de la Société des trois derniers exercices.
- sur simple demande adressée à la Société, au siège social situé 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ;
- sur le site internet <http://www.ciboxcorp.com>.

L'information règlementée telle que définie par l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société.

## Calendrier de communication financière

Les prochaines dates de communication financière seront les suivantes :

- Mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2025	30 avril 2026
- Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2026	15 juillet 2026
- Résultats SI 2026 et chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2026	14 octobre 2026
- Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2026	30 octobre 2026
- Chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2026	20 janvier 2027



# CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

## RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025

17 allée Jean-Baptiste Preux  
94140 Alfortville  
[investisseurs@ciboxcorp.com](mailto:investisseurs@ciboxcorp.com)